



Newsletter

N°1 - Janvier 2013



En avant pour la Compétence Éclairage Public!

Réuni le lundi 17 décembre 2012, le Conseil Syndical a voté favorablement pour le développement de la compétence Éclairage Public. Les communes pourront adhérer à cette compétence ainsi qu'au Service d'Information Géographique (SIG). De plus, le SIEM mettra également en place, sous forme d'une convention, un soutien dans les démarches aux réponses DT-DICT pour les communes ne souhaitant pas adhérer à la compétence Éclairage Public.

Plusieurs options s'offrent aux communes :

	Travaux neufs	Entretien	SIG Cartographie	Réponses/Gestion DT/DICT
EP option 1	oui	oui	oui	oui
EP option 2	oui	non	non	non
Convention DT/DICT	non	non	oui	oui

Coût des différents services :

	Travaux neufs	Entretien	SIG Cartographie	Réponses/Gestion DT/DICT	
				Cotisation	Coût à l'acte
EP option 1	25 % de financement SIEM plafonné*	16 à 26 € par point lumineux	0,50 € /an et par habitant	compris dans l'entretien	
EP option 2	25 % de financement SIEM plafonné*				
Convention DT/DICT			0,50 €/an et par habitant	30 € / an	10 €

*1500€ HT/ candélabre – 600€ pour tout luminaire (hors illumination, espace sportif, éclairage bâtiment).

La mise en place de cette compétence EP va nécessiter un gros travail technique et comptable en 2013 puisqu'il sera nécessaire de réaliser des audits techniques et financiers auprès des communes souhaitant adhérer. Cela va demander également un investissement pour le SIEM en matière de logiciels, de formation ainsi que d'outils techniques à hauteur de 100 000€.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements et à vous faire connaître si vous souhaitez adhérer à la compétence.

Edito du Président

Voici la première newsletter du SIEM !

Ce premier rendez-vous est, pour moi, l'occasion de vous présenter mes meilleurs vœux pour 2013 et pour vous rappeler que le SIEM est à vos côtés tout au long de l'année. Il vous accompagne dans vos travaux d'effacement du réseau Basse Tension (BT) et demain si vous le souhaitez, le syndicat s'occupera à votre place de l'éclairage public de votre commune avec le même sérieux qu'il réalise les travaux sur le réseau BT.

Annuellement, le SIEM fait travailler régulièrement six entreprises de réseaux et contribue à l'amélioration du réseau de distribution électrique. Grâce aux investissements conjugués d'ERDF et du SIEM la Marne dispose d'une distribution de l'électricité très fiable. En effet, en 2011, l'électricité dans notre département a été disponible à 99,99 % du temps (0,8 h d'interruption en moyenne sur 8 760 h).

Régulièrement, les newsletters du SIEM, vous apporteront les informations sur les actions du syndicat, travaux ou compétences nouvelles, mais aussi sur les décisions nationales ou européennes qui interfèrent dans notre vie comme l'annulation du TURPE 3 ou le projet de directive européenne sur l'attribution des contrats de concession.

Bonne Lecture...

Pascal DESAUTELS



AGENDA

- Assemblée Générale du SIEM:
Jeudi 21 février 2013
- Débat National sur la Transition Énergétique:
Jusque fin mai



Nouvelles brèves...

☹ *Hausse des tarifs du gaz de 2,4 % au 1er janvier 2013.*

☺ *Au 1er janvier 2013 et selon l'arrêté du 8 avril 2012 les factures d'énergie seront plus compréhensibles. Les délais de remboursement des trop-perçus seront plus rapides.*

☹ *Augmentation de la facture d'électricité. Afin de financer les charges prévisionnelles de 2013 et la régulation des charges de 2011, la Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE) augmentera au 1er janvier 2013. Elle passera de 0.105 €/KWh à 0.135 €/KWh soit une augmentation d'environ*

☹ *EDF et l'Etat ont trouvé un accord pour le recouvrement du déficit lié à la CSPE (environ 5 milliards d'€ au 31/12/2012 pour le groupe). En application de cet accord, la créance devra être soldée au 31/12/2018. S'en suivra donc des augmentations successives des factures d'énergie.*

Le Débat d'Orientations Budgétaires 2013



A l'ordre du jour du Comité Syndical du 17 décembre dernier, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2013 a été adopté.

La Taxe sur les Consommations Finales d'Electricité d'un taux de 5,5% évaluée à 3 450 000 €, les 2 redevances versées par ERDF (dont l'une basée sur les travaux d'investissement) estimées à 4 825 000 € et la recette issue des extensions de réseaux (versée par ERDF et appelée Part Couvert par le Tarif) d'un montant de 1 190 000 €, sont les principales ressources du Syndicat qui devraient être de **9 465 000 €** pour 2013.

Ainsi avec ces fonds propres ajoutés aux dotations annuelles (FACÉ, Conseil Général, ERDF) le SIEM pourra assurer un volume de travaux de **14 000 000 € TTC** quasi équivalent à celui de 2012.

Ces dépenses d'investissement seront en priorité affectées au renforcement de réseaux BT, puis aux travaux de sécurisation de réseau BT (fils nus), aux extensions de réseaux et enfin aux effacements de réseaux BT/HTA.

Le SIEM a déjà reçu, des collectivités membres, un volume important de demandes pour un montant (tous types de travaux confondus) de **51 490 756, 51 € TTC** correspondant à presque 4 fois notre capacité d'investissement annuelle. De ce fait, il va falloir procéder un choix de programmation cornélien et **nous ne pourrons donc pas, avec regrets, donner satisfaction à toutes les demandes faites par les Elus.**

Collectivités pensez aux CEE !



Introduit par la loi POPE (programme fixant les orientations de la politique énergétique) en 2005, le dispositif des Certificats d'Economie d'Energies encourage les Collectivités à réaliser des économies d'énergies et ainsi financer les projets de maîtrise de l'Energie. Le dispositif en vigueur, mis en place pour 3 ans renouvelable, a démarré le 1er janvier 2011 pour clore le 31 décembre 2013.

Ainsi, les Collectivités peuvent faire certifier leurs économies d'énergies, selon les opérations standardisées par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Ces CEE permettront la valorisation des actions réalisées en faveur des économies d'énergies et pourront être revendues sur un marché dédié. Ces actions éligibles à un CEE ne devront pas dater de plus d'un an avant la demande.

Grâce à l'ADEME, vous pouvez bénéficier d'un ensemble de service pour la réalisation d'études techniques et économiques qui permettent de faire les meilleurs choix en matière d'économie d'énergie. Ces aides (conseils d'orientations, pré-diagnostic, études de faisabilité) vont du soutien méthodologique au soutien financier (taux maximum de 70%).

N'hésitez pas à nous contacter ou l'ADEME pour plus de renseignements.

🔗 Vous pouvez également vous rendre sur le site de l'ADEME :

www2.ademe.fr

→ Collectivités

→ Certificats d'Economies d'Energies – dispositif 2011-2013.

LINKY, à l'ordre du jour du débat national sur la transition énergétique

Delphine BATHO, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, a annoncé, courant novembre, qu'un débat national sur la transition énergétique et notamment sur le dossier LINKY, aura lieu en début d'année 2013. LINKY, futur compteur énergétique intelligent devrait être installé, suite à ce débat et selon un calendrier précis, avant la fin de l'année 2014, dans plus de 35 millions de foyers français. Dans cette perspective, des groupes de travail composés, entre autres, des pouvoirs publics, de l'ADEME, d'associations de consommateurs, des fournisseurs d'électricité et des représentants des Collectivités Locales, se sont réunis le 16 novembre 2012. Les conclusions de leurs travaux seront exposées lors du débat national sur la transition énergétique.

Très controversé par les associations de défense des consommateurs et les syndicats d'électricité, les débats et la mise en place de ce compteur intelligent seront à suivre avec intérêt.



LINKY
Le compteur énergétique intelligent

L'Avenir des réseaux: les "smart grids".

« Smart grids » dit « réseaux intelligents » est un terme général pour désigner l'ensemble des technologies et des infrastructures « intelligentes » installées. Ces « smart grids » utilisent les technologies informatiques pour optimiser la production, la distribution et la consommation d'électricité. Ces réseaux intelligents ont pour objectif d'améliorer la relation offre / demande entre producteurs et consommateurs. L'intégration de nouvelles technologies de l'information et de la communication permettra aux réseaux de devenir plus communicants.

Période de Froid: le système électrique français peut-il affronter l'hiver?

Plus les températures chutent, plus la consommation électrique augmente. Cette tendance est principalement due au fort équipement des français en matière de chauffage électrique (1/3 des ménages soit 7% de la consommation électrique nationale) et à l'utilisation sans cesse croissante d'appareils électriques.

Il est impossible de stocker l'électricité. Le système électrique français repose sur un équilibre production/consommation. En temps normal, celui-ci est surproducteur d'électricité notamment grâce à ses nombreuses Centrales Nucléaires. Ce surplus est exporté vers les pays Européens demandeurs (Belgique, Espagne...). En période de forte consommation, il faut avoir recours aux centrales thermiques et hydrauliques, réactives en quelques heures, afin de faire face à une demande plus conséquente.

Les capacités de production de cette année sont légèrement supérieures à celles de l'hiver dernier ce qui devrait permettre à la France de passer un hiver équivalent à celui de 2012. Mais, en période de très grand froid sur une majeure partie de la France, l'importation de l'électricité lors de pics de consommations, notamment celui quotidien de 19 heures, serait incontournable.



Question sur: Les heures pleines et les heures creuses

Pourquoi a-t-on des heures pleines et des heures creuses ?

Les heures pleines et les heures creuses ont principalement été mises en places pour tenter d'influencer les heures de consommation des usagers. Ainsi, la consommation d'électricité peut être lissée afin d'essayer d'éviter les pics de consommation. De ce fait, la production peut aussi être régulée.



Suite à une requête formulée par le SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérique de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication), la version 3 du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics de transport et de distribution d'Electricité (TURPE), en vigueur depuis le 1^{er} août 2009, a été annulée par le Conseil d'Etat le 28 novembre dernier.

En effet, ce TURPE, calculé*1 par la Commission de Régulation de l'Energie*2 (CRE), et acquitté par tous les usagers (particuliers, entreprises, collectivités) via sa facture d'électricité, doit servir à couvrir les coûts de transport et de distribution de l'électricité (acheminement) et à rémunérer le gestionnaire de réseaux. Une part de cette recette sert à prévoir les renouvellements du réseau, appelée de façon comptable : provisions pour renouvellement et donc payé d'avance par tous les usagers.

Le SIPPAREC, sur sa requête, a dénoncé, la méthode de calcul de la CRE qui s'est basée sur une approche économique au lieu de s'appuyer sur une approche comptable en examinant les comptes d'ERDF comme elle l'avait fait lors du calcul du TURPE 1. La CRE est donc partie de l'hypothèse qu'ERDF finance le réseau aux moyens de fonds propres et d'emprunts, ressources coûteuses en dividendes et intérêts. Or, comme le révèle ses comptes, ERDF ne supporte aucune dette. Le financement de son réseau a, d'une part été fait par les Collectivités qui son propriétaire du réseau, qui l'ont construit, le construisent, le financent et qui le mettent à disposition d'ERDF afin qu'il l'exploite, et d'autre part par les usagers qui le financent en payant leur facture d'électricité et notamment avec cette partie affectée aux provisions pour renouvellement.

De plus, le SIPPAREC dénonce également l'oubli, dans sa méthode de calcul, des provisions pour renouvellement que les usagers payent sur leur facture. Par conséquent, les consommateurs s'acquittent doublement de ces provisions et donc règlent des frais financiers qui n'existent pas. Ce montant a été estimé par le Conseil d'Etat à 10,6 Mds € et est à ce jour inutilisé.

C'est sur ces deux motifs que le Conseil d'Etat a rendu sa décision. Elle sera effective au 1^{er} juin 2013 le temps pour la CRE de revoir rétroactivement sa méthode de calcul.

*1 : Méthode de calcul du TURPE : Dépenses d'ERDF – Recettes d'ERDF =
Fond à recouvrer par le TURPE

*2 : Issue de la loi du 10 février 2000, relative à la modernisation et au développement du Service Public d'Electricité, et qui a pour mission de réguler les marchés de l'Energie (Electricité, Gaz)

L'ensemble des Elus du SIEM ainsi que toute l'équipe vous présentent également leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Nous nous tenons à votre disposition pour répondre au mieux à vos attentes et pour vous aider dans vos démarches.

📧 Cette première newsletter vous est envoyée par courrier. Pour continuer à la recevoir, il vous appartiendra de vous inscrire directement sur notre site internet.